

Fiche 6 : L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

L'AAEH, c'est quoi ?

Compensation financière pour les frais d'éducation et de soin des enfants handicapés.

Montant minimum : 132,61 €
maximum : 1701,31 €

Durée d'attribution

Minimum : 2 ans
Maximum : 5 ans ou jusqu'à 20 ans

Conditions d'attribution

Entre 50 % et 79 % : être scolarisé dans un établissement adapté ou dispositif de scolarité adapté ou soins particuliers liés au handicap.

Plus de 80 % : moins de 20 ans, pas de salaire de plus de 55 % du SMIC.